

COMMUNE DE LUZE
CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt, le 9 Novembre à 20h00, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous la présidence de M. Eric STEIB, Maire en salle du Conseil à La Maison du Temps Libre.

Liste des présents:

STEIB Eric, DUHOUX Gilbert, DESGRANGES Fabien, SURLEAU Étienne, VUERLI Sandrine, VAILLAUD-PREVOT Émeline, WARTELLE Sylviane, TOZZI David, MONNIER Pascal, DERDAKA Djamilla, , ALBERT Françoise, ROESS Odile, , VALLADONT Carole.

Excusé: LAURENCOT Loïc

Absent: GRESSARD Jean-Paul

Secrétaire de séance: Desgranges Fabien

Ordre du jour:

- . Situation des agents de la commune
- . Modifications sur le devis de l'aire de jeux
- . Le PLUi et les propriétaires terriens
- . Projet de refonte du site internet
- . Bilan des travaux.
- . Prolongement du FISAC et informations de la CCPH.
- . Réflexion sur le sujet "Luze dans 20 ans"
- . Les divers et questions

Le Maire, Eric Steib ouvre la séance du conseil à 20h00.

Le Maire annonce que la commune **conserve son classement en 4eme fleur** suite à la visite en Août du Jury National.

1. **Questions diverses**

- Des remarques sont faites par des habitants concernant des trous dans

la chaussée Rue de la Chapelle et Rue de la Luzine, qui deviennent dangereux. Le Maire assure que le nécessaire sera fait avec les travaux en cours concernant la réfection des routes.

- Des habitants demandent à avoir une information écrite concernant les lieux où le port du masque est obligatoire sur la commune.
- F. Albert demande s'il est possible d'afficher les comptes rendus du conseil municipal sur les panneaux d'affichage de la commune. Le Maire répond qu'il y a obligation d'affichage sur le panneau principal de la mairie seulement.
- Il est signalé qu'un riverain Rue de la Cotelotte laisse des billes de bois au bord de la route, gênant le passage sur la voie. Le Maire ira voir la personne.
- P. Monnier signale que le chemin communal accédant au centre équestre est à un endroit défoncé et qu'il y a des déversements de fumier sur cette voie. Le Maire va prendre contact avec la gérante du centre équestre SB Horse.

2. **Informations diverses**

- Concernant la cérémonie du 11 Novembre de cette année et en raison de la situation sanitaire le Maire décide, en accord avec la préfecture, que l'on organise la commémoration mais uniquement en présence des élus. Rendez vous à 10h45 devant la mairie.
- En raison des nouvelles mesures sanitaires décidées par le gouvernement, C.Valladont, 1ere adjointe propose aux conseillers de recontacter les personnes ayant bénéficiées des courses à domicile (alimentation, pharmacie) et de voir si elles souhaitent renouveler la demande. De plus, il sera proposé aux membres du CCAS de la commune de faire le lien avec des personnes âgées isolées afin de prendre des nouvelles. Cette requête est approuvée par l'ensemble des membres présents.
- F. Desgranges, adjoint aux finances, va réunir la Commission Finance le lundi 14 Décembre à 18h15 pour présenter et échanger sur le Document d'Orientation Budgétaire 2021, afin de préparer le Budget 2021.
- La maison Livolant Rue Pierre Carmien est à vendre. Le Maire souhaiterait, au vu de sa surface habitable, qu'elle soit reprise et rénovée afin d'en aménager une partie en logement locatif.
- Le Maire a reçu un courrier de Jean Baptiste Belfort, habitant 7 rue de la Grande Goutte et désireux de voir la parcelle ZD n° 69 (59 ares), dont il est propriétaire, être classée totalement en zone constructible afin d'y construire des logements locatifs: il s'y engage. Le Maire répond qu'il faudra considérer cette demande lors de la révision du PLUi.
- Station d'épuration: des contrôles de performances ont été faits par la préfecture: tout a été validé. Pas de problèmes de fonctionnement.
- Qualité de l'eau: le 2 Octobre, un laboratoire a contrôlé la qualité de

l'eau du réseau de la commune: tous les résultats se situent dans les limites établies.

- En cas de projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, le SIED70 participerait à hauteur de 40% du montant des travaux.
- Electromobilité: pour les années 2021-2022 l'utilisation des stations de recharge électrique sur le département de la Haute-Saône reste gratuite pour les usagers des voitures électriques.
- Conseil d'École du 16/10/2020: il y a 20 enfants provenant des nouveaux lotissements qui sont scolarisés à l'école. Les effectifs sont de 28 élèves en maternelle et 44 en élémentaire, ce qui fait 72 élèves au total. Il est à noter que le périscolaire d'Echenans est saturé en nombres d'enfants.
- Localisation des distributeurs de pain et œufs: le Maire indique que l'emplacement se situera sur le parking de l'école. Il faut prévoir des travaux d'enfouissement électrique pour installer un coffret électrique qui sera constitué de plusieurs branchements.
- Courrier de réclamation de Madame HIRTH Rue de la chapelle: Madame HIRTH propriétaire de sa maison (mais qui ne l'a pas construite) veut la mettre en vente. Elle a fait des travaux pour raccorder au réseau d'assainissement collectif son regard d'évacuation, ce qui n'était pas le cas jusque là. Madame HIRTH demande à ce que la commune participe aux montants des travaux. Le Maire n'y est pas favorable, estimant que c'est au propriétaire de faire le raccordement à ses frais.
- L'opérateur FREE va déployer le réseau 5G sur ses antennes implantées dans le secteur.
- Projet zone d'activités CCPH: un 1^{er} projet avait été présenté qui concernait le secteur boisé communal de 30 ha de forêt secteur Route D218 en direction de Chagey à gauche. Un second projet est à l'étude concernant le secteur coté droit de la RD 218 pour une superficie d'environ 25 ha, contenant du pré (40%) et du bois (60 %). Pour en débattre, le Maire propose d'inviter prochainement en conseil municipal le président de la CCPH et le directeur des services. Le Maire souligne l'importance de créer une telle zone proche de la voie rapide pour amener des entreprises et donc de l'emploi sur le secteur.

3. Agents de la commune et MNT (Mutuelle Nationale Territoriale)

La MNT propose 3 types d'options concernant la prise en charge d'une compensation pour longues maladies et invalidité à 45% (options 1 et 2) ou compensation cotisation retraite (option 3). Actuellement, 2 agents cotisent. Le Maire propose la prise en charge totale de l'option 1 par la commune pour les 3 agents, ce qui correspond à un budget de 564 euros par an. Liberté est donnée aux agents de cotiser (ou pas) pour les 2 autres options en prenant les coûts à leurs charges.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise le maire à

prendre une délibération pour la prise en charge par la commune de l'option 1.

Situation de la secrétaire: la commune d'Aibre a arrêté le contrat avec la secrétaire au 31 Octobre 2020. La secrétaire effectuait 20% de son temps de travail à Aibre. Elle est à 80% sur la commune (28h/semaine) et est donc en recherche de 7h pour compenser cette perte.

Le Maire explique que la commune a fait un effort récemment pour un passage à 80% et que dans l'immédiat, il ne peut envisager un passage à 100%, pour des raisons budgétaires.

4. **Devis de l'aire de Jeux**

Après des modifications, le devis final s'établit à 73 295 euros HT pour la réfection totale de l'aire de jeux. Le Maire souligne que la CCPH abondera à hauteur de 23 000 euros par le fonds de concours intercommunal mis en place cette année par la CCPH. Par ailleurs une demande de DETR sera aussi déposée pour prendre en charge une partie de la dépense. Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise le maire à signer ce devis afin d'engager les travaux.

5. **Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et les propriétaires fonciers**

Le Maire a rencontré la société NEOLIA pour 2 projets de lotissements privés ainsi que tous les propriétaires des terrains constructibles concernés. Tous les propriétaires sont d'accord sur le principe pour vendre leurs parcelles.

- Le 1^{er} projet concerne la construction d'une résidence senior ainsi que des terrains à bâtir sur la zone de «La Paile» dans le prolongement du lotissement «Domaine de Montfaucon» pour une surface d'environ 2ha. Le Maire décide de la création d'une commission concernant ce projet: tous les conseillers, excepté un sont d'accord pour en être membre.

- Le 2eme projet concerne des terrains à bâtir Rue de la Morette à gauche et à droite de la route RD16, secteur Trois Terres et La Morette.

6. **Projet de refonte du site internet de la commune**

Le Maire présente un nouveau projet pour le site. L'actuel site, qui date de 2014, fonctionne très bien mais est peu adapté aux smartphones et sa présentation pourrait être améliorée.

Le projet proposé par la société Alphéa-Net (qui gère actuellement le site) est évalué pour un coût de 3500 euros.

Plusieurs conseillers estiment que cela est trop cher pour une

commune de la taille de Luze, alors que le site fonctionne très bien actuellement. En 2019 le coût d'entretien du site par la société Alphéa-Net était de 168 euros.

E. Vaillaud-Prevot propose de rajouter des extensions pour améliorer le fonctionnement du site.

Le Maire décide de ne pas prendre de décisions pour l'instant et de faire venir le concepteur pour en discuter en conseil municipal et lui demander comment il pourrait apporter des améliorations.

7. **Bilan des travaux**

- Travaux en cours: pose des bordures, pose de l'enrobé et réfection des noues dans la rue de la chouette au lotissement «Les terrasses du Mont Vaudois».
- Travaux en cours sur routes: pose de l'enrobé et bouchages de trous sur la rue de la Combote, Rue de la Chapelle, Rue de la Luzine, Chemin de la Tournée
- Bassin tampon en bordure du lotissement «Le Domaine de Montfaucon»: l'entreprise a effectué et terminé les travaux.
- G.Duhoux, adjoint aux travaux, fait part des travaux qu'il faudra entreprendre prochainement:
 - Réfection des chéneaux de la mairie et de la MTL
 - Bardage extérieur de l'école à changer suite à incident en 2018
 - Pneus pour tonne pour benne à lisier à changer
 - Rampe de l'escalier du temple à rénover
 - Pose de LED pour éclairage public Rue du Passeur, Rue de la Luzine, Rue de la Cotellote

8. **FISAC et CCPH**

- Le FISAC (Fond Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce) intervient financièrement pour aider les entreprises de la CCPH. Sur Luze, pour l'instant, pas d'aide à apporter mais le Maire demande au conseil s'il est d'accord pour que la commune puisse s'engager financièrement en cas de demande.

Vote: oui à l'unanimité

- Un site est en construction «En bas de chez moi» qui permet de commander et de payer pour l'achat de produits locaux fabriqués sur le territoire de la CCPH.

- L'entreprise Stock Casse 70 de Breuilleux va s'installer sur la zone des Guinottes 3 avec l'embauche de 30 personnes. Son activité est le recyclage des voitures.

Le Maire, Eric Steib clôt la séance à 22h30.